



Groupe de travail Développement Durable et Environnement

Compte-rendu de réunion du 21 avril 2022

Présent.e.s

1. Annette Lequang (Bois-le-Roi Environnement)
2. Camille Gire (Conseillère municipale, groupe écologiste et citoyen)
3. Cécile Digne (Association Touche pas à mon p'tit bois)
4. Nicolas Jobart (Association Touche pas à mon p'tit bois)
5. Emmanuelle Alhadeff (Conseillère municipale déléguée au développement durable)
6. François Virely (Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau)
7. Marion Henry
8. Mélanie Moussours (Conseillère municipale déléguée à l'écologie et à la biodiversité locale)
9. Nathalie Vinot (1ère Adjointe au Maire, déléguée aux affaires générales et à la communication)
10. Xavier Blondaz-Gérard (Conseiller municipal, groupe Réussir Ensemble avec les Bacots)

Excusé.e.s

11. Anton Moonen
12. Jean Dey (Président de l'association du Grand Barbeau)
13. Magali Belmin (3ème Adjointe au Maire, déléguée à l'urbanisme)
14. Patrick Gauthier (Conseiller municipal, groupe Réussir Ensemble avec les Bacots)
15. Patrick Roth (Conseiller municipal, délégué au patrimoine)
16. Yvon Dupart (Administrateur de France Nature Environnement 77)

Objectifs et ordre du jour

- **Éclairage public** : suites consultation et réunion publique : pérennisation ou prolongation de l'expérience et selon quelles plages horaires ?
Objectif : point décision / avis du groupe pour décision
- **Concertation Bois-le-Roi 2030** : présentation du projet, de ses objectifs et des modalités d'organisation.
Objectif : consultation sur le projet et recueil des commentaires et suggestions
- Point information FOCEL/EPFIF.
- Point information travaux écluse.

Tour de table et introduction

Un tour de table a été réalisé notamment pour présenter un nouveau participant en la personne de Nicolas Jobart, adhérent de TPAMPB.

Ce fut l'occasion de faire un bref rappel des règles de fonctionnement du groupe qui avaient été définies lors de la première réunion en 2020 : composition du groupe, objectifs et principes

d'échanges basés sur l'écoute, le partage du temps de parole, la bienveillance. Il a été proposé lors de la prochaine réunion de faire un bilan de ce fonctionnement notamment en termes de participation et de composition. Cela permettra, par exemple, d'intégrer d'autres associations (Carrés potagers dont Marion Henry a pris la présidence) ou d'autres personnes.

CR de la réunion précédente

Les demandes de modification de TPAMPB ont été reçues, elles seront intégrées en distinguant les éléments et informations qui sont apparus après la réunion. Certains passages pourront être condensés.

Extinction de l'éclairage public

Sont présentés au groupe les résultats de la consultation ainsi que les échanges lors de la réunion publique. Le CR est disponible en ligne : [CR - réunion éclairage public.pdf \(ville-boisleroi.fr\)](#)

74 % des répondants estiment que l'extinction en cœur de nuit est une bonne ou excellente mesure, principalement pour préserver la biodiversité. Il y a eu beaucoup de remarques et suggestions pour aller plus loin. La réunion publique a réuni 10 personnes dont la grande majorité était favorable également. Les modalités de pérennisation de l'extinction ont été discutées et notamment les horaires d'extinction et de rallumage dans la mesure où la consultation et la réunion publique ont fait ressortir un souhait d'éteindre davantage. Les éléments de discussion ont été présentés au groupe.

Celui-ci a procédé à un vote par priorisation entre plusieurs plages horaires envisageables :

00h – 05h ; 00h – 06h ; 23h – 05h ; 23h – 06h

Il a été décidé :

- **de pratiquer l'extinction entre 00h et 06h conformément aux propositions de la consultation afin d'augmenter l'impact positif de l'extinction tout en prenant en compte certaines réticences à une extinction avant 00h qui peut paraître tôt (pour les jeunes par exemple) ;**
- **de pérenniser tout de suite l'expérimentation avec la nouvelle plage horaire.**

Par ailleurs, il est souhaité de continuer les actions de sensibilisation et d'information : en prévoyant un affichage en gare, en prévoyant une sensibilisation à l'éclairage lors de la journée des mobilités, en sensibilisant à l'éclairage des jardins pour éviter une compensation de l'extinction de l'éclairage public par l'éclairage privé, en incitant les commerçants à éteindre leurs enseignes conformément à la réglementation.

Par ailleurs, il est confirmé que le renouvellement des équipements (LED) est une occasion que la commune saisit pour réduire la pollution lumineuse en réduisant l'intensité de l'éclairage notamment avant l'extinction (extinction progressive).

Bois-le-Roi 2030

Bois-le-Roi 2030 est un projet de concertation prospective et territoriale pour notre commune. Il a été présenté au groupe la démarche souhaitée, ses objectifs et le bureau d'étude identifié pour accompagner et organiser cette concertation. Il s'agit du Bureau Écologie urbaine et citoyenne qui allie à la fois des compétences en urbanisme, en concertation et en environnement qui est au cœur de leur méthode d'intervention.

Commentaires, questions et suggestions du groupe

- **Intérêt d'organiser le dialogue** pour écouter les émotions des habitants et habitantes (craintes et attentes suite à l'enquête publique concernant la Modification n° 3 du PLU), de les laisser s'exprimer et ensuite parler et échanger avec une équipe facilitatrice neutre, extérieure à BLR.
- **Nécessité de cadrer la concertation et la façon dont elle sera prise en compte** par la suite dans les projets par l'équipe municipale ; **2 suggestions** : en amont, signature du Pacte et d'une charte de la concertation pour expliciter les engagements de l'équipe municipale vis-à-vis de la démarche (pour notamment prendre en compte l'enquête publique concernant la Modification n° 3) ; en aval, mise en place par exemple d'un dispositif garant des orientations prises suite à la concertation (une sorte de comité de suivi et d'interpellation).
- Pourquoi ne pas faire un référendum (notamment pour économiser sur le coût) : le référendum suppose une question simple et fermée à laquelle on peut répondre par un oui ou un non. Quelle question poserait-on ?
- Intérêt dans le cadre de l'approche territorialiste de **replacer Bois-le-Roi dans une échelle territoriale** plus large notamment s'il s'agit aussi de préparer le PLUi, avec comme échéance à ne pas manquer le PADD qui est le projet politique du PLUi.
- Il sera important d'**informer** sur les discussions en cours dans le cadre de l'élaboration de ce **PADD** au sein du groupe de travail mais aussi dans le magazine communal, dans le cadre de la concertation, etc.
- Important de construire les scénarios et les projets sur des bases solides en partant sur des **retours d'expérience** sur ce qui s'est fait, les difficultés rencontrées, les leçons à en tirer.
- Se baser également sur les **études et informations existantes et les initiatives en cours** comme l'étude préalable à la création de l'AVAP, le schéma de déplacement, les continuités écologiques / l'ABC.
- **Interrogations sur les critères de choix du Bureau d'études** : le Bureau d'études a été d'abord choisi sur sa compréhension générale du contexte et des besoins (contexte présenté auprès de 3 BE lors de rencontres entre les services de la commune et des élu-e-s de la majorité), la méthodologie proposée et sa capacité à déployer des moyens en adéquation avec la mission. De plus, le BE allie des compétences en urbanisme, écologie et concertation.
- **Interrogation sur une référence du BE** (avec des documents en ligne) : pacte PLUME dans la ville de Talence, très urbanisée : certaines personnes se sont interrogées sur la capacité du BE à s'adapter à la taille de notre commune.
- **Interrogations sur le coût** de la démarche et les garanties que cela soit efficace et que cela aboutisse à quelque chose : il aurait été souhaité que le Bureau d'études se déplace dans la commune avant de faire son offre pour être sûr qu'il comprenne le contexte ou que sa démarche soit d'abord testée avant de lancer l'ensemble du processus. Il est précisé que la deuxième mission sera contractualisée sous forme d'option ce qui permettra de faire un point et de choisir si on continue sur la mission 2.

Autres points à l'ODJ

Étant donné la densité de l'ordre du jour, les deux derniers points d'informations n'ont pas pu être traités de façon formelle pendant la réunion.